

Contrat

ENTRE :

ACCESS ORGANISATION (dont le sigle commercial est AORA VOYAGES) - Adresse : Parc de la Cimaise - 14 rue du Carrousel - 59 650 VILLENEUVE D'ASCQ - **Tel :** 03 20 04 03 69

Représenté par Madame **Valérie DECOUIGNY, Gérante**, agissant en qualité d'agent de voyages sous l'immatriculation n° **IM059110031** (S.A.R.L. au capital de 10 000.00 € - RCS : Lille – SIRET : 451354 51800032 – APE : 8230 Z - TVA : FR 20451354518 - Garantie financière (100 000.00 €) : ATRADIUS - Responsabilité Civile : HISCOX)

ET : IDENTITE ET INFORMATIONS VOYAGEURS

Merci d'indiquer lisiblement vos noms et prénoms de la même manière et dans le même ordre que ceux figurant sur votre document d'identité, et de nous envoyer une copie de celui-ci. Il appartient au(x) client(s) de vérifier l'orthographe exacte des participants. L'agence décline toute responsabilité en cas d'erreur.

PARTICIPANT 1 (responsable du dossier)		PARTICIPANT 2		ENFANT(S)
Nom	Nom	ENFANT 1 Nom..... Prénom..... Né(e) le - à..... N° Passeport..... Délivré le..... A..... Expire le..... ENFANT 2 Nom..... Prénom..... Né(e) le - à..... N° Passeport..... Délivré le..... A..... Expire le..... ENFANT 3 Nom..... Prénom..... Né(e) le - à..... N° Passeport..... Délivré le..... A..... Expire le.....
Prénom	Prénom	
Adresse Compl. Adresse Code Postal/Ville Pays	Adresse Compl. Adresse Code Postal/Ville Pays	
Contact Tel	Domicile : Portable :	Contact Tel	Domicile : Portable :	
Profession	Profession	
Email	Email	
Né(e) le - à	Né(e) le - à	
N° Passeport Délivré le A Expire le	N° Passeport Délivré le A Expire le	
Contact durant votre séjour Adresse Téléphone	Contact durant votre séjour Adresse Téléphone	
J'ai eu connaissance de ce voyage par :	J'ai eu connaissance de ce voyage par :	

OBJET DU CONTRAT

Le client confie à l'agence **AORA VOYAGES**, l'organisation d'un voyage en **Inde du 20 octobre au 5 novembre 2017**, aux conditions et modalités suivantes :

ASSURANCES

* **Assurances assistance/rapatriement et responsabilité civile : incluses (sauf pour les non ressortissants européens).**

* Assurance annulation / complémentaire :

* **Souscription facultative : Entourez votre choix – Valable pour un voyageur vivant en France (Principauté d'Andorre ou de Monaco et DOM inclus), en Union Européenne, en Suisse, au Liechtenstein, ou en Norvège –**

PARTICIPANT 1 Je souscris à l'un des contrats d'assurance AXA	PARTICIPANT 2 Je souscris à l'un des contrats d'assurance AXA	ENFANT(S)
Assurance annulation (selon les garanties d'Axa Assistance jointes au programme, conditions générales « Les Essentiels du Voyage Individuels » envoyées sur demande) : Tarif : 50.00 € TTC oui non	Assurance annulation (selon les garanties d'Axa Assistance jointes au programme, conditions générales « Les Essentiels du Voyage Individuels » envoyées sur demande) : Tarif : 50.00 € TTC oui non	Sur le contrat des parents
Assurance complémentaire (selon les garanties d'Axa Assistance jointes au programme, conditions générales « Les Essentiels du Voyage Individuels » envoyées sur demande) : Tarif : 60.00 € TTC oui non	Assurance complémentaire (selon les garanties d'Axa Assistance jointes au programme, conditions générales « Les Essentiels du Voyage Individuels » envoyées sur demande) : Tarif : 60.00 € TTC oui non	

HEBERGEMENT : (cochez votre choix)

Chambre double (1 grand lit) à partager

Chambre twin (2 lits) à partager (selon disponibilités)

*Le client reconnaît devoir prendre en charge les frais d'une chambre individuelle s'il n'y avait pas d'autre participant pour partager une chambre twin.
Si vous avez une personne avec qui vous souhaitez partager votre chambre, merci de nous indiquer son nom :*

.....

Si cette personne annule son voyage et qu'aucune autre ne peut partager votre chambre, les frais d'une chambre individuelle vous seraient facturés.

Chambre individuelle (avec supplément de **350.00 € TTC** par personne)

REPAS : (précisez votre demande)

Régime alimentaire spécial :

Celui-ci sera précisé auprès de nos prestataires - l'agence AORA VOYAGES décline cependant toutes responsabilités dans le cas où cette demande ne pourrait aboutir.

CONVOCATION : le jour du départ et du retour (susceptible de modification)

Aller : rendez vous au comptoir d'enregistrement Air India de Paris Roissy CDG à 19h00 le 20 octobre 2017

Retour : rendez vous au comptoir d'enregistrement Air India de Dehra Dun à 05h45 le 5 novembre 2017

DESCRIPTION DU VOYAGE

(Comme mentionné dans le programme du 18 mai 2017 remis au client)

* **Accompagnateur et organisateur** : Rajeev PANT au départ de Paris ;

* **Activités incluses** : comme mentionné dans le devis ;

* **Assurances souscrites** : assistance/rapatriement et responsabilité civile incluses (sauf pour les non ressortissants européens) ;

* **Transport : horaires (susceptibles de modification)** :

AERIEN (compagnie Air India, conditions générales de vente à consulter sur le site <http://www.airindia.in/index.htm>) :

Le 20 octobre 2017 : Décollage de Paris Roissy CDG à 22h00 sur le vol AI 142 à destination de Delhi, arrivée prévue à 09h35 le lendemain.

Le 21 octobre 2017 : Décollage de Delhi à 17h45 sur le vol AI 9609 à destination de Dehra Dun, arrivée prévue à 18h45.

Le 5 novembre 2016 : Décollage de Dehra Dun à 07h45 sur le vol AI 9646 à destination de Delhi, arrivée prévue à 08h45 et correspondance prévue à 13h15 sur le vol AI 143 à destination de Paris, arrivée prévue à 18h55.

TERRESTRE :

Minibus privatisé

* **Catégorie et noms des hébergements (ou similaires, normes locales)** :

Rishikesh : Divine Ganga Cottage 3 ***

* **Repas** : comme mentionné dans le programme remis au client : demi-pension, du dîner du jour 2 au petit déjeuner du jour 17 ;

* **Boissons** : non incluses ;

* **Nombre de participants** : 10 minimum ;

* **Type de séjour** : 17 jours / 15 nuits selon programme remis au client ;

COUT DES PRESTATIONS (calculées sur une base de 15 adultes)

(Comme mentionné dans le programme du 18 mai 2017 remis au client)

Forfait base chambre double ou twin : prix par personne = 1 995.00 € TTC dont 300.00 € de taxes aériennes

Chambre twin à reconfirmer avant départ selon disponibilité

Si chambre individuelle, supplément de 350.00 € TTC

Le client reconnaît avoir été informé qu'il devrait prendre à sa charge les frais d'une chambre individuelle s'il n'y avait pas d'autre participant pour partager une chambre twin, et que si la personne confirmée par le client pour partager sa chambre twin annule son voyage, et qu'aucune autre ne peut partager cette chambre, les frais d'une chambre individuelle lui seraient facturés.

Devis calculé sur une base monétaire de : 1 € = 72.11 Rs

Les hausses de taxes, d'assurances, de carburant, de variation du nombre de personnes, de variation monétaire, restent applicables jusqu'au départ. Une modification sensible des prix des vols intérieurs (hors taxes aériennes), ferroviaires ou hôteliers peut amener une révision du prix des voyages, conformément à la loi. Dans le cas d'une augmentation, celle-ci ne pourra en aucun cas excéder 10% du prix du voyage. Les taxes aériennes ne rentrent pas dans ce cadre et sont sujettes à modifications jusqu'à l'émission des billets. Les taxes d'entrée et de sortie, même si elles ne sont pas confirmées à la réservation, peuvent être à tout moment réclamées par le gouvernement du pays en question, et seront donc à régler sur place par le client.

MODALITES DE REGLEMENT

La présente proposition sera considérée comme acceptée une fois accomplies les conditions suivantes :

- Retour du double remis à l'organisateur signé (et revêtu d'un cachet commercial si société), chaque page du dit contrat portant les initiales du client et du représentant de l'organisateur
- Paiement d'un acompte de 60% par personne (non remboursable) à nous adresser lors de l'inscription + assurance éventuelle en totalité (non remboursable) :
Acompte à verser = **1 197.00 € TTC en chambre double ou twin, ou 1 407.00 € TTC en chambre individuelle + l'assurance éventuelle en totalité**
- Solde à régler au plus tard 45 jours avant le départ, soit le **05/09/2017**, sans rappel de notre part : **798.00 € TTC en chambre double ou twin, ou 938.00 € TTC en chambre individuelle**

Le client reconnaît avoir été mis au courant qu'en cas d'annulation de sa part, son acompte en totalité serait conservé par l'agence. En ce qui concerne le solde, le client reconnaît avoir été informé qu'il en serait redevable également auprès de l'agence, suivant barème de frais d'annulation, même s'il annule avant la date du règlement du solde.

Mode de règlement (cochez votre choix) :

Chèques à établir à l'ordre d' **ACCESS ORGANISATION**

Virements (envoi de notre RIB sur demande)

Espèces (dans la limite de 1 000 euros par dossier, 30 euros de frais si mandat postal)

Chèques-vacances ANCV (solde à plus de 60 jours du départ et 1.5 % de frais à ajouter)

Carte bancaire (merci de nous appeler afin de procéder au débit à distance)

J'autorise le prélèvement deeuros pour le règlement de l'acompte et deeuros pour le règlement du solde,
avec la carte bancaire dont le numéro est(date d'expiration et ccv à confirmer par téléphone).

ANNULATION ET MODIFICATION DE NOM (de la part du client) :

ACCESS ORGANISATION, mandataire du client, si la présente proposition est acceptée, garantit l'exécution satisfaisante du voyage prévu dans les conditions des articles 1991 à 2002 du Code Civil.

L'acceptation de cette proposition de contrat implique l'adhésion aux conditions particulières spécifiées ci-dessus, et des frais d'annulation seront applicables selon le barème suivant pour une annulation totale ou partielle.

ANNULATION TOTALE et PARTIELLE (sur le prix total du voyage) : (sans rappel de notre part)

De la réservation à plus de 45 jours avant le départ : acompte non remboursable (60 %)

De 45 jours à plus de 30 jours avant le départ : 70 % de frais par personne

De 30 jours à plus de 15 jours avant le départ : 80 % de frais par personne

De 15 jours avant le départ à la date de départ : 100 % de frais par personne

MODIFICATION DE NOM : Montant des frais à nous demander (possible avant émission des billets)

FORMALITES

Les Français sont soumis au visa pour séjourner en Inde. Les personnes arrivant sans visa en cours de validité sont refoulées par les autorités indiennes.

Les étrangers doivent remplir les conditions pour lesquelles un type de visa leur a été attribué. Tout étranger arrivant sous couvert d'un visa « touriste » valable pour une période de six mois maximum est dispensé de s'enregistrer auprès des services de l'immigration. Aucun visa « touriste » ne peut être prorogé. Il est également impossible de modifier sur place tout autre type de visa (travail, études, affaires, etc). En fonction de la nature du visa sollicité, la date d'expiration du passeport doit être postérieure d'au moins 3 ou 6 mois à la date de fin de validité du visa.

Depuis le 1er mai 2015, les autorités indiennes ont mis en place un dispositif de délivrance de visa à l'arrivée, appelé « e-Tourist visa ».

Ce « e- visa » doit être sollicité en ligne après un enregistrement de la demande (<https://indianvisaonline.gov.in/visa/tvoa.html>) et le paiement des frais de dossier. L'accord se matérialise par la réception d'une autorisation de voyage sous forme électronique qu'il conviendra de présenter à l'aéroport d'arrivée pour obtenir l'apposition d'un visa dans son passeport. Il n'est valable que pour les demandeurs de visa touristique/affaires/traitement médical de courte durée, titulaires d'un passeport français d'une durée de validité d'au moins 6 mois à la date de délivrance de l'autorisation de voyage électronique.

Depuis le 1er avril 2017, ce dispositif a été modifié comme suit :

- Le e-visa a été divisé en 3 catégories : e-tourist, e-business et e-medical visa.
- Il concerne 24 aéroports (dont Bangalore, Bombay, Calcutta, Chennai, Delhi, Goa, Hyderabad, Kochi et Trivandrum) et à 3 ports (Cochin, Goa et Mangalore),
- Il est possible de déposer sa demande 120 jours avant le départ (contre 30 jours auparavant),
- le visa délivré à l'arrivée peut être valable pour une durée de 60 jours et pour une double entrée pour le e-tourist et e-business visa et une triple entrée pour le e-medical visa. Il n'est possible de réaliser que deux demandes de visa à l'arrivée par an. Pour tous les autres types de visas, il est nécessaire de déposer sa demande auprès du prestataire externalisé compétent pour traiter les demandes de visas instruites par l'ambassade d'Inde à Paris.

Pour toute information complémentaire concernant le « e-visa », la procédure d'obtention de l'autorisation de voyage électronique ou sur le visa à l'arrivée, il convient de consulter les sites officiels :

- de [l'ambassade d'Inde en France](#)
- et/ou du [ministère des Affaires intérieures indien](#).

SANTE

Aucune vaccination n'est obligatoire (sauf pour les voyageurs en provenance d'Afrique, d'Amérique latine et de Papouasie-Nouvelle-Guinée qui doivent présenter un certificat de vaccination contre la fièvre jaune).

Il est cependant vivement conseillé de mettre à jour les vaccinations suivantes : Diphtérie-Tétanos-Poliomyélite, fièvre typhoïde, hépatites virales A et B.

A la suite de la découverte de cas de méningite bactérienne à New Delhi, l'attention des voyageurs est attirée sur l'opportunité d'avoir une vaccination anti-méningococcique à jour. Les piscines publiques sont plus particulièrement à éviter.

Pour des séjours de longue durée, la vaccination contre la rage peut être recommandée.

Enfin, pour des séjours en zone rurale, une vaccination contre l'encéphalite japonaise peut être nécessaire. Outre la vaccination, cette maladie virale étant transmise par les piqûres de moustiques, il est nécessaire de recourir à des mesures de protection contre les moustiques (sprays ou baumes répulsifs).

L'OMS a confirmé la présence du chikungunya dans plusieurs régions de l'Inde (Delhi, Kerala, Goa, Andhra Pradesh, Gujarat, Karnataka, Maharashtra, Orissa, Territoire de Pondichéry, ...). Cette maladie virale, qui sévit épisodiquement en Inde, se transmet par les piqûres de moustiques et impose le recours à des mesures de protection individuelles (sprays, crèmes, diffuseurs électriques, moustiquaires...), nécessaires également pour la prévention du paludisme et de la dengue (cf. ci-dessous).

Il appartient au client de vérifier les recommandations ci-dessus auprès de l'Institut Pasteur. Le client reconnaît avoir été informé par l'agence, des précautions à prendre en matière de santé, et des vérifications à faire au niveau des recommandations faites aux voyageurs, sur le site www.pandemie-grippale.gouv.fr ou www.diplomatie.gouv.fr

ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Les parties conviennent, en cas de difficultés, de contestation ou de litiges, d'attribuer au Tribunal de Commerce de Lille la compétence de statuer.

Fait à Villeneuve d'Ascq, le

Contrat en 6 pages

Ce contrat pour être validé, devra être retourné, signé et accompagné du règlement de l'acompte ou du solde, dans un délai de 5 jours suivant la réception du présent document. Toute surcharge manuscrite n'aura de valeur contractuelle et n'engage pas notre responsabilité.

(Programme, devis, contrat d'assurances, conditions particulières et générales de vente de l'agence en annexes – Prendre connaissance des conditions particulières et générales de ou des compagnies de transport sur leur site)

M. / Mme, agissant **pour moi-même et pour le compte des personnes inscrites**, certifie avoir pris connaissance des conditions d'annulation, des conditions particulières et générales de vente de voyage de l'agence ACCESS ORGANISATION / AORA VOYAGES ou du Tour Opérateur, ainsi que de l'assureur et des transporteurs, et les accepte toutes sans réserve. Je reconnais avoir reçu les conditions de vente de l'assureur, une brochure ou la proposition de programme de l'organisateur, ses conditions particulières et générales de vente ainsi que le présent contrat avant sa signature, et certifie avoir pris connaissance que les tarifs sont sujets à modification jusqu'au départ (voir programmes : hausse éventuelle de taxes, de surcharge carburant, d'assurances, due à un nombre de participants inférieur à celui sur lequel le prix est calculé, et due à la hausse de la monnaie avec laquelle le programme a été calculé. Je reconnais également avoir reçu toutes les informations, de la part de l'agence ACCESS ORGANISATION / AORA VOYAGES, nécessaires à ma prise de décision quant au choix de la destination, notamment sur les questions relatives aux formalités administratives et à celles afférentes à la sécurité et aux risques sanitaires. Je reconnais avoir été conseillé par l'agence en matière d'assurances et avoir été informé que les frais liés aux cas de forces majeures telles que les grèves, accidents climatiques (voir conditions particulières de vente), ne sont pas remboursables par l'agence. Je reconnais également être en bonne santé et avoir la forme physique pour ce type de voyage.

Contrat établi en 2 exemplaires originaux dont un est remis au signataire du contrat.

Merci de parapher chaque page du contrat et de ses annexes, et de signer ci-dessous, après la mention « lu et approuvé »

Pour **ACCESS ORGANISATION / AORA VOYAGES**
Mme Valérie DECOUIGNY
Gérante

Le client
M. / Mme